

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
18/04/2016

L'an deux mil seize, le 26 avril à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Date d'affichage
29 avril 2016

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON, Stéphane, ROULLAND Pierrick,

Membres du Conseil

En exercice : 13

Présents : 11

Absents excusés : DESQUESNES Yves, SCHIEFER Jocelyne

Votants : 11

Secrétaire de séance : MALOCHET Xavier

2016-04-01 : MONTANT DE LA RODP PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au conseil municipal, concernant les réseaux de distribution :

- ⇒ De fixer le taux de redevance pour occupation du domaine public au seuil de 100 par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- ⇒ Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- ⇒ Que selon le décret n°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

2016-04-02 : MONTANT DE LA RODP PROVISOIRE PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevance dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au conseil municipal, concernant les réseaux de distribution de gaz (article 2) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

« $PR' = 0.35 * L$

« où

« PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle du titre de laquelle la redevance est due.

« Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle du titre de laquelle la redevance est due ».

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « **RODP provisoire** ».

2016-04-03 : REPORT D'ACOMPTE DE LA LOCATION DE LA SALLE

Monsieur le maire présente le courrier de l'association AS MARTINVAST, nous informant de l'annulation de la location de la salle suite à une faible participation à l'organisation du repas organisé le 12 mars 2016.

Monsieur le maire propose de reconduire le montant de l'acompte pour une future manifestation en 2017.

Le conseil municipal, après avoir entendu la proposition de monsieur le maire approuve le report de l'acompte en 2017. Un courrier sera adressé à l'association pour les en informer.

2016-04-04 : REMBOURSEMENT DE DEPLACEMENT DE L'ENTREPRISE ORANGE AU 12 LE BOURG

Monsieur le maire présente le courrier du locataire du 12 le Bourg qui suite à son emménagement a fait intervenir un technicien de chez ORANGE pour l'ouverture d'une ligne téléphonique.

Les travaux nécessaires pour permettre l'ouverture de cette ligne n'étant pas finalisés, le locataire a dû faire une deuxième demande. Ces deux déplacements lui ont été facturés pour 69 € chacun.

Le locataire demande donc si la commune peut prendre à sa charge le deuxième déplacement étant donné que cette double intervention était indépendante de sa volonté.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, valide la prise en charge de l'un des deux déplacements.

2016-04-05 : DEVIS INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le maire présente les devis des entreprises LABO 144, MI 50 et REX ROTARY afin de remplacer l'équipement informatique de la mairie.

Après comparaison du contenu de ces offres, le choix s'est porté sur la proposition de MI 50, et ce, en raison d'un service après-vente reconnu de qualité, alors que l'offre technique est identique aux concurrents.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise MI 50 de Sideville pour un montant de 2 407.83 € HT soit 2 889 .40 TTC.

2016-04-06 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire présente les dernières demandes de subventions :

- ⇒ L'ACSVT demande dans un courrier récent, une augmentation de la subvention annuelle par la commune.
Le conseil municipal, ayant voté l'ensemble des subventions allouées aux associations de la commune le 17 février 2016, cette demande ne sera examinée que lors de l'élaboration du budget 2017 en vue d'une éventuelle évolution de ces aides.
- ⇒ Association ACO/COCFA/A2H demande une aide pour l'organisation du contre la montre et de la course en ligne le 19 juin 2016.
Le conseil municipal accorde une subvention de 100 €
- ⇒ Voltige Equestre : une jeune fille domiciliée sur la commune sollicite une subvention afin de l'aider à participer au championnat de France 2016.
Le conseil municipal reconduit la somme allouée en 2013 c'est-à-dire 100 €.
- ⇒ Judo Club de La Hague, l'association Gymnastique Volontaire de La Hague et l'AFSEP sollicitent une aide financière.
Le conseil municipal donne un avis défavorables à ces demandes.
- ⇒ L'IFAC, centre de formations professionnelles sollicite une subvention pour un apprenti domicilié sur la commune.
Le conseil municipal valide une subvention de 80 €.

2016-04-07 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION CONCERNANT LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, indiquant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Vu les dispositions contenues aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail, précisant que les employeurs territoriaux doivent transcrire et mettre à jour dans un Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Considérant que le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la réalisation de la démarche.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Autorise le maire à lancer la démarche d'évaluation des risques professionnels ;

- Autorise le maire à présenter un dossier auprès du Fonds National de Prévention et à recevoir la subvention allouée.

NOMINATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le décret n°2011-1016 du 5 novembre 2001 rend obligatoire la réalisation et la mise à jour annuelle dans un « Document Unique », du résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Pour se faire, il faut nommer un comité de pilotage dont le rôle est de valider la démarche et la méthodologie employée pour la réalisation du document unique. Il validera également les actions de prévention à mener au vu de l'évaluation des risques, identifiés dans chaque unité de travail. Un suivi dans la mise en œuvre des mesures sera également assuré.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

- ⇒ Joël JOUAUX, le maire
- ⇒ Lucien LEMENANT, maire-adjoint, pilote de la démarche
- ⇒ Xavier MALOCHET, conseiller municipal
- ⇒ Marc ROLIPPE, Adjoint Technique, Assistant de prévention
- ⇒ Sylvie BEUVE, secrétaire de mairie

2016-04-08 : TARIFS REPAS DE CANTINE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Suite à la commission cantine du 11 avril 2016, Monsieur le Maire donne acte à l'assemblée de la proposition :

- d'augmenter de 5 % le tarif des repas à la cantine à la rentrée scolaire 2016-2017.
- de passer la participation communale des communes de Sideville et Virandeville de 1.30 € à 2 € par élève.
- De maintenir à 0.30 € par repas, la participation aux frais de gestion et de fonctionnement.

Un avenant aux conventions de Sideville et Virandeville sera adressé aux communes respectives pour signatures des parties.

Le Conseil Municipal décide de suivre les décisions de la commission cantine et

AUTORISE :

- la participation communale des communes de Sideville et Virandeville à 2 € par élève
- le maintien à 0.30 € par repas pour la participation aux frais de gestion et de fonctionnement.
- le tarif des repas à prendre en compte dès la rentrée scolaire 2016-2017 comme suit :

	REPAS REGULIERS 2016-2017	REPAS OCCASIONNELS 2016-2017
Tarif maternelle au CM2	3.89	4.23
Tarif 3^{ème} enfant	3.50	3.50
A partir du 4^{ème} enfant	3.29	3.29
Tarif instituteurs ou adultes	5.69	5.69

Forfait mensuel :

1 enfant	-	54.10 €
2 enfants	-	108.20 €
3 enfants	-	156.85 €
4 enfants	-	202.58 €
Carte de 10 repas	-	42.30 €

TRAVAUX VOIRIE

- ⇒ Hameau Bonnissent :
Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 novembre 2015, dans sa délibération 2015-09-07, l'assemblée a validé le devis de la SARL GTP pour les travaux d'aménagement de trottoirs au hameau Bonnissent. Le devis vient d'être retourné afin de démarrer les travaux prochainement.
- ⇒ Chasse du Pont Baudron :
Les maires des communes de Teurthéville-Hague et Saint-Christophe du Foc se sont rencontrés pour parler du dossier. Madame le maire de Saint Christophe va présenter le dossier lors d'un prochain conseil municipal.
- ⇒ Présentation du projet d'aménagement du Bourg:
 - Deux ralentisseurs positionnés au niveau de la boulangerie et de la mairie. Ceux-ci seront matérialisés par une surépaisseur d'enrobé sur une longueur de 10 m
 - Ilot franchissable + STOP au niveau de la descente de la chasse des mares

TRAVAUX BATIMENTS

- ⇒ Porte de garage au 12 le Bourg
Le maire adjoint présente les devis des entreprises VARIN-FAUVEL et BONNEMAINS Stéphane. Les membres du conseil souhaitent revoir les devis et reportent leur décision.
- ⇒ Eclairage sortie des Vasons, Hameau Bonnissent et Chasse des Mares : faire les demandes de devis.

2016-04-09 : VENTE HERBE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la vente d'herbe sur la Lande d'Etoublon et aux Vasons, sera proposée à Mme LETERRIER Mauricette, agricultrice qui devra assurer la coupe d'herbe entre le 1er juillet et le 20 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise cette vente d'herbe pour un montant TTC de 350 €.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET FLEURISSEMENT DU BOURG

- ⇒ Concours des maisons fleuries :
Monsieur le maire demande à l'assemblée si la commune organise le concours des maisons fleuries cette année.
Les membres du conseil municipal attendent la position du conseil de Couville.
- ⇒ Il est demandé à la commission fleurissement d'étudier le fleurissement du Bourg ainsi que celui du parking des écoles

2016-04-10 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF D'AIDE SOCIALE :

Suite à la suppression du budget CCAS et après délibération, le Conseil Municipal DECIDE :

- de créer une commission d'aide sociale, afin de reprendre les compétences de l'ex CCAS
 - Etude des dossiers de demande d'aide et attribution des aides
 - Organisation du repas des aînés de la commune
 - Banque Alimentaire
 -
- d'autoriser le paiement de factures (sur le budget communal) et à prendre toute décision, pour un montant maximum de 500 €.
- de désigner les membres de cette commission (ex membres du CCAS)
 - Geneviève DELAUNEY
 - Anne CRIQUET

- Stéphane MARRON
- Pierrick ROULLAND
- Cécile LEQUERTIER
- Gabriel BAUDRY
- Philippe BERTOT

CHAPITEAU

Monsieur le maire annonce qu'il faudra avoir recourt à un architecte(WATRIM), pour la construction d'un bâtiment en dur en remplacement du chapiteau. Le budget estimé pour l'étude de ce projet s'élève à environ 6 000 €

Par ailleurs, le montage du chapiteau se fera le 21 mai.

2016-04-11 : GRATIFICATION STAGIAIRE – SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une stagiaire en formation d'alternance à La Maison Famille Rurale d'Urville Nacqueville, est en stage aux services techniques pour 3 périodes de 2 semaines et une période d'une semaine à la cantine ; soit du 18 au 30 avril 2016, du 16 au 28 mai 2016 et du 13 au 25 juin 2016.

Aux vues des services rendus à la collectivité, il est proposé au conseil d'appliquer la gratification versée aux stagiaires de l'enseignement qui est exonérée de cotisations et de contributions sociales (patronales et salariales).

Monsieur Le Maire propose une gratification correspondant à un forfait de 250 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de cette gratification de 250 € pour la période de stage effectué.

FOIRE SAINT-MICHEL

Monsieur le maire informe de la date de la foire Saint-Michel le 24 septembre 2016.

Thomas FRANCOISE prendra en charge le repas ainsi que la moitié de la location de la tente.

ECOLE

Monsieur le maire-adjoint informe des effectifs provisoires à la rentrée : 17 départs en CM2, 17 enfants en âge scolaire dont 13 déjà inscrits.

- ⇒ Changement de la porte d'entrée et de la sonnette à l'école de Sideville
- ⇒ Installation d'un panier de basket à l'école de Teurthéville.
- ⇒ Mise en place d'un registre de sécurité et du document unique
- ⇒ Kermesse le 19 juin 2016
- ⇒ Blog école

SIGNATURES

Le Maire

Le Conseil Municipal